

## Prise en charge de la douleur



Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance, prévenue, évaluée, prise en compte et traitée....



*(Code de la santé publique article L. 1100-5)*

Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique participe à l'amélioration de la prise en charge de la douleur. Ses travaux visent à promouvoir, coordonner et faciliter la mise en place des protocoles de lutte contre la douleur dans tous les services de l'établissement. La lutte contre la douleur est une des priorités de notre établissement où tout est mis en œuvre pour que les soins soient réalisés dans le plus grand confort physique et psychologique. Vous trouverez ci-dessous le contrat de prise en charge de la douleur.

### TÉLÉCHARGER

 [Contrat de prise en charge de la douleur](#)



#### CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE

20 Boulevard Général Maurice Guillaudot

BP 70555

56017 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 41 41

[Nous contacter](#)

<http://www.migration.ch-bretagne-atlantique.fr/relations-avec-les-patients/prise-en-charge-de-la-douleur-614.html>